



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2021

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 21 juillet 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Date de convocation	: 16/07/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 15

Mme Claire DUSSOLLIET-BERTHOD a été désignée
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA appartement - Route de Poisy
 - DIA parcelle A 1160-Les Fontanelles
 - Régularisation foncière route des Gorges
- 3- Finances
 - Taxe sur les logements vacants
 - Appel à projet pour un socle numérique-Subvention école de Lovagny
 - Location appartements communaux
 - Appel aux dons-Gendarmerie nationale
- 4- Questions et informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JUIN 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 18 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

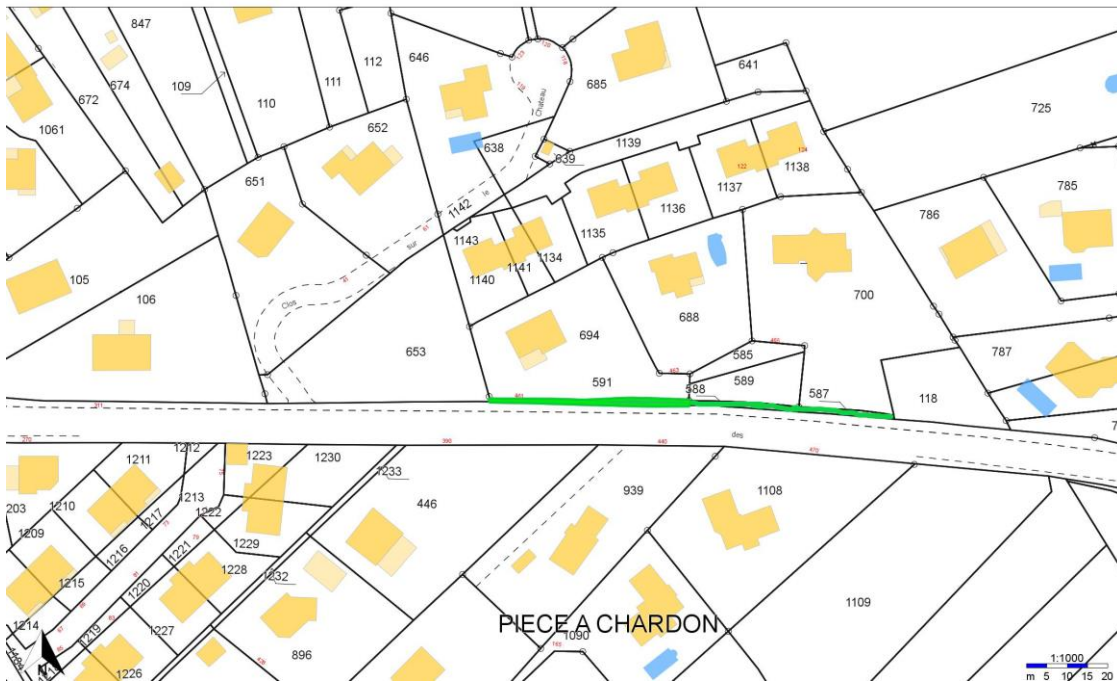
- DIA 74 152 21 X 0020, présentée par Maître Aude MARTIN-BOUVIER, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. Dominique NIEROZ et relative à la vente d'un appartement de 96.28 m² avec une cave et un garage, situé sur les parcelles cadastrées AB 1015 (476 m²) et AB 1016 (18 m²), AB 1017 (111 m²), AB 1018 (253 m²), AB 1019 (580 m²) et AB 1020 (984 m²), sis 258 route de Poisy, en zone Uv du PLU, au prix de 580 000 € (dont 16 590 € de mobilier) et 24 000 € de commission.
- DIA 74 152 21 X 0021, présentée par Maître Marc MARECHAL, Notaire à Grenoble (38), pour le compte de M. et Mme MOCCI Patrick et relative à la vente d'une maison de 157 m², située sur la parcelle A 1 160, d'une superficie totale de 1 120 m², sise 358, allée des Fontanelles, en zone U du PLU, au prix de 800 000 €.

-REGULARISATION FONCIERE ROUTE DES GORGES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la délivrance des permis de construire accordés sur les parcelles AB 694-688 et 700 il était prévu la cession gratuite de terrain nécessaire à l'aménagement de la Route des Gorges à la commune. Un arrêté départemental d'alignement a été réalisé et les parcelles AB 587, AB 588 et AB 591 créées en vue de leur cession.

Ces cessions seront réalisées à l'euro symbolique, les cessions gratuites de terrain sur PC, en vue de l'élargissement de voie publique (Art. R 332-15 du Code de l'Urbanisme) ayant été jugées inconstitutionnelles par circulaire ministérielle du 12/11/2010.

Les parcelles AB 587 (29m²) et AB 588 (35m²) appartiennent à M. et Mme SAUVE Guy, M. GAY Michel et M. CORDIER Dominique et la parcelle AB 591 (38m²) à M.et Mme CORDIER Dominique.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition des parcelles AB 587 (d'une surface de 29m²) et AB 588 (d'une surface de 35m²) appartenant à M. et Mme SAUVE Guy, M. GAY Michel et M. CORDIER Dominique et de la parcelle AB 591 (d'une surface de 38m²) appartenant à M.et Mme CORDIER Dominique au prix de 1 € chaque parcelle;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités d'acquisition du bien ainsi que son incorporation au domaine public ;
- **Autorise** le Maire-Adjoint à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu en la forme administrative ;
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2021, article 2112.

3-FINANCES

- TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis 2013, la Taxe annuelle sur les Logements Vacants (TLV) est applicable sur le territoire des communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants (au lieu de 200 000 précédemment) où prévalent des difficultés sérieuses d'accès au logement (art 232 du CGI).

L'agglomération d'Annecy a été ajoutée à la liste des zones tendues par le décret du 10/05/2013.

La commune de Lovagny fait partie de la zone de l'agglomération d'Annecy sur laquelle la taxe annuelle sur les logements vacants est applicable d'office.

Il précise que le produit de cette taxe est perçu par l'état et reversé à l'Agence Nationale de l'Habitat.

- APPEL A PROJET-SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Madame Cécile LOUP-FOREST, Maire-Adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

La commune a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires afin d'équiper 2 classes élémentaires et le bureau de la directrice. L'équipement et les ressources numériques s'élèvent respectivement à 10 130€ et 1 580€, la demande de subvention a été retenue dès la première vague de sélection et une subvention de 5 689€ a été accordée (4 900€ pour l'équipement et de 789€ pour les ressources numériques).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'équipement numérique de 2 classes élémentaires et du bureau de la directrice pour un montant prévisionnel de 11 710 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2021 de la Commune, aux chapitres 20 et 21.

- Location biens immobiliers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs appartements appartenant à la commune se libèrent.

Afin de permettre leur mise à disposition, à titre onéreux, à de nouveaux locataires, il convient de statuer sur les modalités de nouveaux baux à usage d'habitation principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de mettre en location l'appartement du 1^{er} étage de la Boulangerie et celui du 2^o étage de l'école pour une durée de 6 ans
- **Fixe** les loyers suivant le tableau ci-dessous.

	<i>Type d'appartement</i>	<i>Adresse</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyers mensuels</i>
<i>Appartement étage boulangerie</i>	<i>T3 nu (70 m²)</i>	40 Route des Gorges	6 ans	521 €
<i>Appartement 2^o étage école</i>	<i>T2 nu (55.20m²-81m² avec sous-pente)</i>	15 Route de Nonglard	6 ans	483 €

-Participation pour le financement de vélos électriques au profit des gendarmes de l'arrondissement d'Annecy

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du commandant de la communauté de brigades d'Annecy-Meythet qui a comme projet d'équiper les gendarmes de l'arrondissement d'Annecy en vélos électriques. Quatre vélos ont déjà été acquis et un appel aux dons est lancé pour finaliser l'acquisition d'un 5^{ème} VTT électrique afin de disposer d'une flotte de 5 vélos permettant un nouveau vecteur de mobilité.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande d'aide par l'attribution d'une subvention à hauteur de 150€ à l'association de la réserve citoyenne de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix Pour, 2 voix Contre, 4 Abstentions:

- **Décide** d'attribuer une subvention à hauteur de 150€ à l'association de la réserve citoyenne de la gendarmerie pour l'acquisition d'un vélo électrique au profit des gendarmes de l'arrondissement d'Annecy.

QUESTIONS DIVERSES

A-Déploiement de la fibre

Les commerçants et sociétés peuvent se raccorder à la fibre.

L'ouverture à la commercialisation pour les particuliers est prévue au second semestre 2022.

Pour en savoir plus : <https://fibre.syane.fr/> ou <https://www.covage.com/fibre-haute-savoie/contact>

B- ONF

Monsieur le Maire donne lecture du message du Président de la fédération nationale des communes forestières relatif au financement de l'ONF.

C-Reportage Zone interdite-Gorges du Fier

Suite au reportage au cours duquel on suit une famille qui, après avoir visité les Gorges du Fier, se baigne à la mer des Rochers, site sur lequel 3 décès ont eu lieu durant l'année 2019; le conseil municipal a envoyé plusieurs messages à M6 pour leur signaler le danger et l'interdiction de baignade sur ce site.

Le replay de ce reportage n'est plus disponible.

D-Vide grenier

La brocante organisée par le comité des fêtes aura lieu le 03 octobre 2021.

La séance est levée à 19H45

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 15 septembre - 20h00

Vendredi 15 octobre - 20h00

Mercredi 10 novembre - 20h00

Vendredi 15 décembre - 20h00